



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/JPVR/MDa/MD/JP/SAR/LG135/07.05.09/1171
Nos Réf. : 09/CRAT A.251-AA
AB

Le 26 juin 2009

DGO4 – Direction de l'aménagement
opérationnel
Monsieur Michel DACHOUFFE
Directeur
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/LG135 dit « Cour aux marchandises
SNCB » à HERSTAL – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

Monsieur le Directeur,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 13 mai 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 26 juin 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/LG135 dit « Cour aux marchandises SNCB » à HERSTAL.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Pierre GOT,
Président